

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, Montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2015, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Guillaume Roberge, représentant de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
François Boissonneault, maire de Racine
Marc-André Martel, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absence :

Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Guylaine Lampron, greffière Cour municipale
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Maxime Turcotte, urbaniste et responsable de la piste cyclable
Philippe Veilleux, agent de développement rural
Emmanuelle Déon, agente de développement touristique et culturel
Jean-Marie Croteau, chargé de projets de Trans-Appel

1. Mot de bienvenue par le préfet;

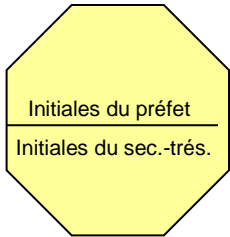
Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à monsieur Guillaume Roberge, représentant de la municipalité de Lawrenceville.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.



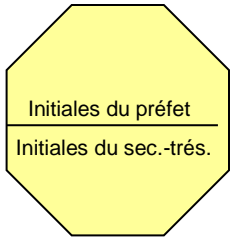
Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

4. Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 21 octobre 2015 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 septembre 2015 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu
 - 7.1 Présentation des projets de développement du transport collectif, par Trans-Appel Inc. (15 minutes);
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 septembre 2015 au 6 octobre 2015 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 7 octobre 2015 au 21 octobre 2015 (doc.);
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. Aménagement
 - 9.1 Suivi du Plan d'intervention en infrastructure routière locale;
 - 9.2 Suivi du Plan d'intervention en sécurité routière sur les routes municipales;
 - 9.3 Suivi du PDZA;
 - 9.4 Suivi des travaux de resurfacement de la piste cyclable entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton;
10. Évaluation
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2015 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
11. Rapport des comités
 - 11.1 Comité en sécurité incendie (doc.);
 - 11.2 Comité exécutif;
12. Cour municipale;
13. Suivi des dossiers
 - 13.1 Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (doc.);
14. SDRL du Val-Saint-François



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 14.1 Présentation de la Convention de partenariat pour l'organisation d'une journée « Çamedi de pédaler » (doc.);
 - 14.2 Présentation d'un projet de Randonnée gourmande (doc.);
 - 14.3 Fonds de développement des territoires - Adoption des priorités d'intervention (doc.);
 - 14.4 Nomination des membres du comité d'investissement de la ruralité (doc.);
 - 14.5 Nomination d'un signataire des conventions de prêt FLI-FLS;
 - 14.6 Acceptation de dossiers du pacte rural (doc.);
 - 14.7 Nomination d'un représentant au réseau d'économie sociale;
15. Divers
- 15.1 Approbation du budget 2016 de Récup-Estrie (doc.);
 - 15.2 Résolution autorisant la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;
 - 15.3 Adoption du calendrier des séances du conseil en 2016 (doc.);
 - 15.4 Demande d'appui de la MRC;
16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
17. Levée de la séance.

CA-15-10-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié en ajoutant les points suivants :

- 11.2 Comité exécutif;
- 14.7 Nomination d'un représentant au réseau d'économie sociale;
- 15.4 Demande d'appui de la MRC.

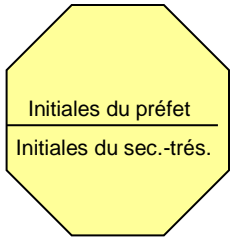
Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 septembre 2015 (doc.);



CA-15-10-02

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 16 septembre 2015 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

7.1 Présentation des projets de développement du transport collectif par Trans-Appel Inc. (15 minutes);

Monsieur Jean-Marie Croteau, chargé de projets de Trans-Appel, présente les projets de développement en transport collectif pour le territoire de la MRC.

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 17 septembre 2015 au 6 octobre 2015 (doc.);

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 7 octobre 2015 au 21 octobre 2015;

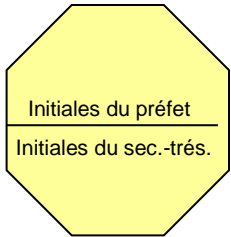
Lettre 5.3 – Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François : Demande de subvention pour 2015.

Madame la directrice informe les membres que les municipalités seront sollicitées par l'Organisme Opération Nez Rouge pour une aide financière de 80 \$ chacune, pour l'édition 2015.

Lettre 5.13 – Bureau d'écologie appliquée : Demande de contribution en ressources humaines pour réaliser des activités visant une plante en péril au Canada et au Québec « Polémoine de Van Brunt ».

Demande de contribution pour des données en géomatique. Il est possible que la MRC prépare un protocole d'entente afin de leur prêter des données géomatiques pour ce projet.

Lettre 5.15 – SAGE-Innovation – Accord-Santé Estrie : Demande au conseil pour faire une présentation concernant le portrait des besoins des aînés de la MRC du Val-Saint-François.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Une présentation sera faite au conseil de janvier prochain.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-15-10-03

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 7 octobre 2015 jusqu'au 21 octobre 2015 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur François Boissonneault et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 7 octobre 2015 jusqu'au 21 octobre 2015 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

9. Aménagement;

9.1 Suivi du Plan d'intervention en infrastructure routière locale;

Le plan d'intervention sera présenté en novembre et adopté en décembre prochain. Le plan d'intervention sera approuvé par le ministère en 2016.

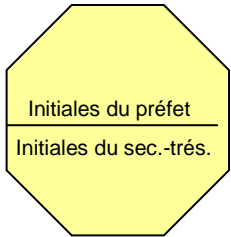
9.2 Suivi du Plan d'intervention en sécurité routière sur les routes municipales;

Madame Bonneville indique que le plan d'intervention en sécurité routière sur les routes municipales a été présenté et adopté au mois d'août dernier et qu'il a été transmis au ministère des Transports en septembre dernier. La MRC est en attente des commentaires du ministère.

9.3 Suivi du PDZA;

Madame Bonneville mentionne que le portrait agricole de la MRC a été transmis au MAPAQ pour validation. Une rencontre du comité directeur PDZA est prévue, le 30 novembre prochain. Les invitations seront transmises par courriel aux municipalités pour le forum PDZA qui se tiendra vers la fin janvier 2016.

9.4 Suivi des travaux de resurfaçage de la piste cyclable entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Monsieur Maxime Turcotte explique que les coûts pour les travaux qui étaient prévus cet été et cet automne pour le resurfaçage de la piste cyclable étaient trop élevés (entre 35 000 \$ et 40 000 \$). La MRC prévoyait environ 30 000 \$ au maximum. Les travaux sont reportés au printemps prochain, en espérant que les prix seront plus conformes à nos budgets.

10. Évaluation;

10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2015 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2015.

11. Rapport des comités;

11.1 Comité en sécurité incendie (doc);

Madame la directrice dépose l'échéancier déterminé pour le schéma de sécurité incendie et informe les membres que les conseils municipaux devront adopter leurs plans de mise en œuvre à leur conseil du 2 novembre prochain ou au plus tard le 1^{er} décembre 2015. La MRC doit absolument adopter le schéma incendie au plus tard le 16 décembre 2015 afin que les services incendie demeurent admissibles au programme d'aide financière à la formation des pompiers. Madame la directrice fera un rappel aux municipalités.

11.2 Comité exécutif;

Départ de monsieur Carlo Fleury

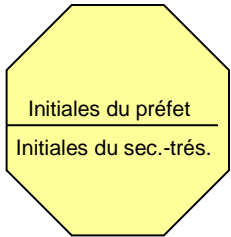
Madame Laliberté demande des informations concernant le départ de monsieur Fleury à titre de responsable du SDRL. Monsieur le préfet explique que monsieur Fleury a donné sa démission et qu'il occupe maintenant le poste de directeur général pour la Ville de Windsor. Les membres du comité exécutif ont décidé d'analyser les tâches de tous les employés du SDRL, afin de prendre des décisions éclairées et aussi pour déterminer les orientations à prendre pour ce service. La directrice générale a rencontré les employés du SDRL pour discuter avec eux de leurs besoins et aussi pour déterminer les besoins de la MRC et des municipalités envers le SDRL, afin de bien définir le profil de la personne à remplacer.

12. Cour municipale;

13. Suivi des dossiers;

13.1 Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (doc.);

Madame Ann Bouchard présente le document transmis à tous les membres ainsi que les modifications apportées. Elle indique que le projet de PGMR doit être adopté au conseil de ce soir et que celui-ci doit être transmis au MDDELCC avec la résolution qui adopte le projet de PGMR. Madame



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Bouchard indique aussi qu'il y aura des consultations publiques en décembre prochain et qu'une version modifiée du PGMR sera transmise au ministère après les consultations publiques.

CA-15-10-04

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Val-Saint-François est en vigueur depuis le 25 juin 2004 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 15 octobre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT QUE dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé;

QUE le projet de plan soit soumis à trois consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

QUE le projet de plan soit disponible au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;

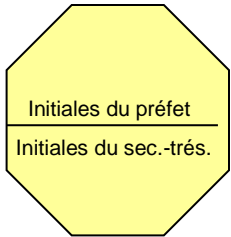
QU' une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes.

Proposition adoptée.

14. SDRL du Val-Saint-François;

14.1 Présentation de la Convention de partenariat pour l'organisation d'une journée « Çamedi de pédaler » (doc.);

Madame Emmanuelle Déon fait le bilan de la première édition de cette première activité qui a eu lieu le 13 juin dernier. Une deuxième édition est prévue pour 2016. Madame Déon présente la convention de partenariat pour l'organisation de cette deuxième édition de « Ça me dit de pédaler ». Les municipalités qui désirent participer à la deuxième édition de « Çamedi de pédaler » doivent manifester leur intérêt à madame Déon, au plus tard en janvier ou février 2016.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

14.2 Présentation d'un projet de Randonnée gourmande (doc.);

Madame Déon présente un nouveau projet « Randonnée gourmande » pour 2016 qui serait « Une première » dans les Cantons-de-l'Est. Pour assurer le succès de cette première édition, un budget d'environ 5 000 \$ est nécessaire pour la mise en œuvre de cette activité.

Madame la directrice explique qu'il y a deux possibilités de financement pour cette activité, soit de déposer un projet au pacte rural ou de prévoir la somme de 5 000 \$ au budget 2016.

CA-15-10-05

Résolution :

ATTENDU la présentation d'un projet de randonnée gourmande, par madame Emmanuelle Déon;

ATTENDU QUE le projet de randonnée gourmande est une action identifiée au Plan stratégique de développement touristique 2014-2020 de la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accepte que le projet de randonnée gourmande soit réalisé en 2016;

QUE le montage financier du projet soit présenté dans le cadre d'un projet présenté au Fonds de développement des territoires (anciennement Pacte rural) et qu'à défaut d'être priorisé dans ce fonds, que le projet soit prévu au budget de la partie tourisme.

Proposition adoptée.

14.3 Fonds de développement des territoires – Adoption des priorités d'intervention (doc.);

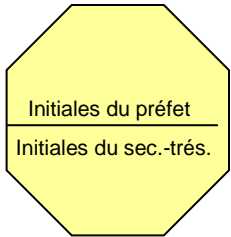
Madame la directrice explique qu'à la suite de la signature de l'entente avec le FDT, il faut aussi que la MRC adopte les priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires.

CA-15-10-06

Résolution :

ATTENDU QUE le 14 juillet 2015, l'Entente relative au Fonds de développement des territoires a été conclue entre la MRC du Val-Saint-François et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte les priorités d'intervention 2015-2016 du Fonds de développement des territoires;

QUE les priorités d'intervention soient déposées sur le site Web de la MRC du Val-Saint-François et transmises au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif.

Proposition adoptée.

14.4 Nomination des membres du comité d'investissement de la ruralité (doc.);

CA-15-10-07

Résolution :

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François doit nommer les membres du comité d'investissement de la ruralité (CIR);

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François nomme les membres réguliers et les membres invités sans droit de vote du comité d'investissement de la ruralité (CIR) et du fonds des projets structurants :

Membres réguliers :

- Sylvie Bureau, mairesse de Windsor;
- Marc-André Martel, maire de Richmond;
- Robert Ledoux, maire de Maricourt;
- Patrice Desmarais maire du Canton de Valcourt;
- Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours;
- Diego Scalzo, représentant socio-économique;
- Joé Robert, représentant socio-économique;

Membres invités sans droit de vote :

- Luc Cayer, préfet et maire de Stoke;
- Manon Fortin, directrice générale de la MRC du Val-Saint-François;
- Philippe Veilleux, secrétaire du comité.

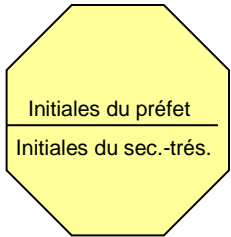
Proposition adoptée.

14.5 Nomination d'un signataire des conventions de prêt FLI-FLS;

Madame la directrice indique qu'en suivi du projet de loi 28, la MRC a la responsabilité des prêts FLI-FLS depuis le 20 ou 21 avril 2015. Il faut que la MRC nomme un signataire des conventions des prêts FLI-FLS.

CA-15-10-08

Résolution :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* fait passer les fonds FLI et FLS à la MRC du Val-Saint-François, et ce, depuis le 21 avril 2015;

ATTENDU QUE depuis cette date et jusqu'au 16 octobre 2015, 3 conventions de prêts ont été conclues et signées par monsieur Carlo Fleury, responsable de service de développement régional et local;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer madame Manon Fortin signataire des conventions de prêt du FLI et du FLS ainsi que tous les documents relatifs à ces conventions, et ce, à compter du 19 octobre 2015;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE les conventions signées par monsieur Carlo Fleury entre le 21 avril 2015 et le 16 octobre 2015 soient réputées avoir été conclues pour et au nom de la MRC du Val-Saint-François;

QUE madame Manon Fortin, directrice générale soit nommée signataire des conventions de prêt Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité et de tous autres documents relatifs à ces conventions.

Proposition adoptée.

14.6 Acceptation de dossiers du pacte rural (doc.);

Projet de la ruralité : Infrastructure parc 3R, phase 2, Municipalité de Stoke

CA-15-10-09

Résolution :

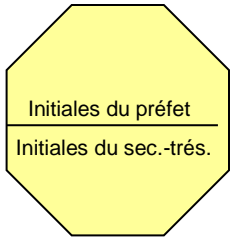
ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a entamé le processus du Pacte rural 2014-2019 par sa signature le 19 mars 2014;

ATTENDU QUE la MRC a terminé des consultations publiques dans les trois zones de la MRC et que des axes de développement ont été identifiés;

ATTENDU QUE le promoteur « Municipalité de Stoke » présente le projet « Infrastructure parc 3R (phase 2) »;

ATTENDU QU' un comité d'investissement a étudié le dossier, qui répond aux orientations de la MRC et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont été informés des détails du projet « Infrastructure parc 3R, phase 2 »;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE le montant accordé de 15 000 \$, à même le fonds municipal de la Municipalité de Stoke, soit 7 500 \$ de l'an 1 et 7 500 \$ de l'an 2, est conditionnel au respect du montage financier présenté au plan d'affaires;

ATTENDU QUE les projets on fait l'objet d'une acceptation suivant la grille d'analyse des projets du pacte rural;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

QUE la MRC accorde au promoteur « Municipalité de Stoke » pour le projet « Infrastructure parc 3R, phase 2 » un montant de 15 000 \$, du fonds municipal de la Municipalité de Stoke, soit 7 500 \$ de l'an 1 (à même l'enveloppe du Pacte rural 2014-201) et 7 500 \$ de l'an 2 (à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2015-2016);

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- 80 % à la réception d'une copie des factures pour le projet ainsi que la preuve de la participation des autres acteurs dans le projet;
- 20 % dans les trente (30) jours suivant le dépôt du rapport final de projet;
- Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 15 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet de la ruralité : Aménagement d'un parc récréatif, Municipalité d'Ulverton

CA-15-10-10

Résolution :

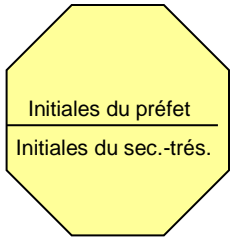
ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a entamé le processus du Pacte rural 2014-2019 par sa signature le 19 mars 2014;

ATTENDU QUE la MRC a terminé des consultations publiques dans les trois zones de la MRC et que des axes de développement ont été identifiés;

ATTENDU QUE le promoteur « Municipalité d'Ulverton » présente le projet « Aménagement d'un parc récréatif »;

ATTENDU QU' un comité d'investissement a étudié le dossier, qui répond aux orientations de la MRC et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont été informés des détails du projet « Aménagement d'un parc récréatif »;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE le montant accordé de 14 000 \$, à même le fonds municipal de la Municipalité d'Ulverton, soit : 6 500 \$ de l'an 1 et 7 500 \$ de l'an 2, est conditionnel au respect du montage financier présenté au plan d'affaires;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation suivant la grille d'analyse des projets du pacte rural;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

QUE la MRC accorde au promoteur « Municipalité d'Ulverton » pour le projet « Aménagement d'un parc récréatif » un montant de 14 000 \$, du fonds municipal de la Municipalité d'Ulverton, soit : 6 500 \$ de l'an 1 (à même l'enveloppe du Pacte rural 2014-2019) et 7 500 \$ de l'an 2 (à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2015-2016);

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- 80 % à la réception d'une copie des factures pour le projet ainsi que la preuve de la participation des autres acteurs dans le projet;
- 20 % dans les trente (30) jours suivant le dépôt du rapport final de projet;
- Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 14 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

14.7 Nomination d'un représentant au réseau d'économie sociale;

CA-15-10-11

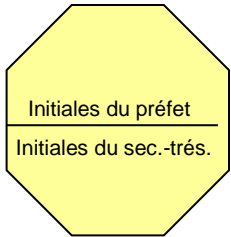
Résolution :

ATTENDU QUE le Réseau des Entreprises d'économie sociale de l'Estrie, dont la mission est de développer l'économie sociale marchande en Estrie par la force du réseautage, doit combler un poste d'administrateur pour le siège MRC/CLD;

ATTENDU QUE les MRC de l'Estrie se sont concertées afin d'identifier les disponibilités de leurs ressources respectives;

ATTENDU QUE monsieur Philippe Veilleux, agent de développement rural de la MRC du Val-Saint-François, a manifesté son intérêt à occuper ce poste d'administrateur;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

QUE monsieur Philippe Veilleux soit nommé administrateur au conseil d'administration de l'organisme Réseau des Entreprises d'Économie, afin d'occuper le siège de représentant des MRC/CLD.

Proposition adoptée.

15. Divers;

15.1 Approbation du budget 2016 de Récup-Estrie (doc.);

CA-15-10-12

Résolution :

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, une régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de la Régie de Récupération de l'Estrie a adopté le budget 2016, le 22 septembre dernier, et qu'il a été transmis à la MRC pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC est en accord avec le budget de la Régie de Récupération de l'Estrie tel qu'il a été transmis, lequel prévoit le maintien d'une contribution de 7 \$/porte;

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le budget 2016 de la Régie de Récupération de l'Estrie tel que soumis et prévoyant des revenus et dépenses de 1 920 000 \$;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de Récupération de l'Estrie.

Proposition adoptée.

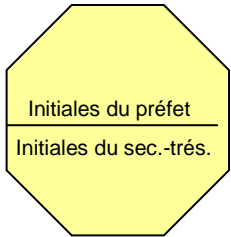
15.2 Résolution autorisant la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CA-15-10-13

Résolution :

ATTENDU QUE la Table des MRC de l'Estrie (TME) a été interpellée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la signature, par les MRC intéressées de l'Estrie, de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), laquelle entente prendra fin le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été analysé et que les explications pertinentes à sa compréhension ont été obtenues;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE le programme est accompagné d'une enveloppe de 242 222 \$ par année servant à des interventions ciblées et à la gestion de la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT) et que cette contribution peut également être utilisée pour l'administration des responsabilités de l'entente;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a manifesté son intérêt à gérer la Table GIRT;

ATTENDU QUE la TME recommande aux MRC de l'Estrie de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

DE confier la table GIRT et ses responsabilités aux trois MRC de l'Estrie ayant des territoires publics;

DE confier l'administration de la Table GIRT à la MRC du Granit en contrepartie d'un montant de 72 667 \$;

D' utiliser l'enveloppe résiduelle de 169 555 \$ pour :

- des interventions ciblées en sensibilisation, éducation forestière et acceptabilité sociale, recrutement et mobilisation des propriétaires forestiers et recrutement et formation de main-d'œuvre;
- ou tout autre projet que la TME conviendra de prioriser;

QUE monsieur Luc Cayer, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation concernant le programme d'aménagement durable des forêts.

Proposition adoptée.

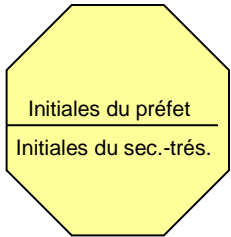
15.3 Adoption du calendrier des séances du conseil en 2016 (doc.);

CA-15-10-14

Résolution :

**Calendrier 2016
des séances ordinaires du Conseil de la
MRC du Val-Saint-François
qui se tiendront à la salle du conseil située
au 810, Montée du Parc à Richmond**

MOIS	DATE
Janvier	20 janvier 2016, à 19 h
Février	17 février 2016, à 19 h
Mars	16 mars 2016, à 19 h



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Avril	20 avril 2016, à 19 h
Mai	18 mai 2016, à 19 h
Juin	15 juin 2016, à 19 h
Août	17 août 2016, à 19 h
Septembre	21 septembre 2015, à 19 h
Octobre	19 octobre 2016, à 19 h
Novembre	23 novembre 2016, à 19 h
Décembre	21 décembre 2016, à 19 h

* Les séances ordinaires du Conseil se tiennent le 3^e mercredi de chaque mois.

* La séance du mois novembre se tient le 4^e mercredi (budgets).

Donné à Richmond, ce 24 octobre 2015.

* Les séances ordinaires du Conseil se tiennent le 3^e mercredi de chaque mois.

* La séance du mois novembre se tient le 4^e mercredi (budgets).

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la MRC.

Proposition adoptée.

15.4 Demande d'appui de la MRC;

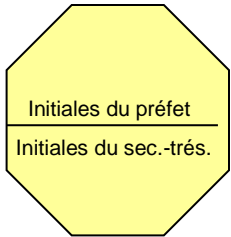
Monsieur Pierre-Luc Gagnon indique que le pont du Marais de Kingsbury est tombé et monsieur Gagnon souhaite avoir l'appui de la MRC dans la démarche de la Municipalité pour reconstruire un nouveau pont qui engendre la rivière au Saumon.

CA-15-10-15

Résolution :

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury, a sensibilisé le conseil de la MRC du Val-Saint-François à l'égard du projet de sa municipalité, qui consiste à construire un nouveau pont enjambant la rivière au Saumon pour le sentier pédestre du marais à Kingsbury;

ATTENDU QUE cette nouvelle infrastructure remplacera un pont déjà existant mais qui s'est effondré étant donné sa vétusté;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ATTENDU QUE ces travaux doivent s'effectuer sur le lot 3 635 146 et de façon connexe sur les lots 3 635 207 et 3 635 139, appartenant à Les Placements Bombardier Ltée;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts de cette construction ainsi que la remise en état du terrain, à plus forte raison que cette infrastructure est située sur un terrain privé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kingsbury veut continuer d'être proactive dans le développement du tourisme de plein air et que le marais de Kingsbury est considéré comme un axe de développement faisant l'objet de mesures identifiées dans le Plan stratégique de développement touristique 2014-2020;

ATTENDU QU' historiquement, l'entreprise Bombardier est une industrie phare pour la MRC et reconnue pour son implication active et inestimable comme citoyen corporatif dans le développement de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QU' il est nécessaire que le propriétaire Les Placements Bombardier Ltée autorise les travaux, puisque ce sont ses terrains qui sont visés par ces travaux;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François appuie la municipalité de Kingsbury dans sa volonté de reconstruire le pont du marais de Kingsbury, située sur le terrain appartenant à Les Placements Bombardier Ltée;

QUE la MRC du Val-Saint-François demande au propriétaire Les Placements Bombardier Ltée d'autoriser les travaux de construction d'un nouveau pont sur le lot 3 635 146, afin que le marais de Kingsbury puisse demeurer accessible et continuer d'être un attrait naturel de grande valeur pour la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

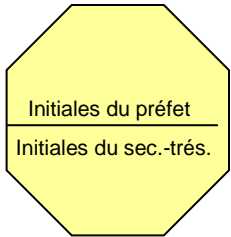
Divers

Monsieur le préfet indique qu'il rencontrera la Coopérative de développement régional de l'Estrie accompagné de monsieur Veilleux pour travailler sur l'entrepreneuriat collectif en Estrie et dans la MRC.

Madame Laliberté souligne les 15 années de services de madame Manon Fortin pour la MRC du Val-Saint-François.

16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

17. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par madame Sylvie Bureau que la séance soit levée à 21 h 15.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet